

Communiqué de presse

LE PRÉFET DU NORD RÉUNIT LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE



Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a réuni ce lundi 26 novembre la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) en séance plénière.

Quatre points à l'ordre du jour

■ **Arnaud Decagny**, maire de Maubeuge, vice-président du conseil départemental et vice-président de la communauté d'agglomération Maubeuge Val-de-Sambre a été **élu rapporteur général de la CDCI** à l'unanimité des suffrages exprimés (37 votants : 36 votes "pour" et 1 abstention).

■ **Bernard Baudoux**, maire d'Aulnoye-Aymeries, conseiller départemental et 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération Maubeuge Val-de-Sambre a été **élu 1^{er} assesseur de la CDCI** à l'unanimité des suffrages exprimés (37 votants : 36 votes "pour" et 1 abstention).

■ **Projet de création du Pôle métropolitain des Flandres**

Cette CDCI avait également pour objet de permettre aux membres d'émettre un **avis sur le projet de création du Pôle métropolitain des Flandres qui regroupera les communautés de communes Flandre-Lys et Flandre-Intérieure.**

Le statut de pôle métropolitain a été créé afin de favoriser une coopération renforcée entre les territoires urbains et leur permettre d'entreprendre des actions destinées à améliorer la compétitivité et l'attractivité de leur territoire.

Ce sera le 4^e pôle métropolitain comprenant des EPCI du département (après celui de la Côte d'Opale – siège dans le Pas-de-Calais, celui du Hainaut-Cambrésis – siège dans le Nord et celui de l'Artois-Douaisis – siège dans le Pas-de-Calais) et le 2^e à avoir son siège dans le département (à Hazebrouck).

Il sera chargé de mettre en place des actions d'intérêt métropolitain, déléguées par délibérations concordantes de ses membres, dans les domaines suivants :

- le développement économique et l'activité du territoire,
- l'aménagement du pôle gare d'Hazebrouck,
- la requalification des friches urbaines,
- la mobilité et l'intermobilité autour des gares et des haltes-gares,
- l'accès aux services publics pour les usagers,
- le développement touristique,
- l'attractivité du territoire.

Le conseil régional et les deux conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ont donné un avis favorable à la création de ce pôle.

Le projet a recueilli un avis favorable des membres de la CDCI du Nord (37 votants : 36 votes "pour" et 1 vote "contre"). La CDCI du Pas-de-Calais, consultée sur le sujet le 29 novembre, a émis un avis favorable.

La création de ce pôle métropolitain sera actée par arrêté préfectoral.

■ Evolutions du paysage intercommunal ces dernières années et mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes

- Le nombre d'EPCI à fiscalité propre est aujourd'hui de 18 (chiffre stable depuis 2017)
- Le nombre de syndicats est aujourd'hui de 113 (contre 123 au 1^{er} janvier 2017).

Le travail accompli a permis de faire évoluer la carte des EPCI en réalisant des économies d'échelles et en supprimant les chevauchements de compétences.

Il n'y a plus dans le Nord **aucune commune isolée**, la continuité territoriale est assurée et le périmètre, la taille et le nombre des EPCI à fiscalité propre et des syndicats intercommunaux ont été significativement rationalisés.

Concernant l'« eau » et l' « assainissement », la loi NOTRe avait prévu un transfert automatique vers les communautés de communes et d'agglomération de ces deux compétences au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août dernier aménage les modalités de transfert de ces deux compétences aux communautés de communes en laissant aux communes, pour une période transitoire, comprise entre 2020 et 2026 (jusqu'au 1^{er} janvier 2026 au plus tard), la possibilité de conserver ces deux compétences si un certain nombre d'entre elles en expriment la volonté.